

Par courriel : 

Lévis, le 17 janvier 2020



**Objet : Demande d'accès – Statistiques 2009-2019 Pommes
N/réf. : 19I047CM**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 13 décembre dernier à l'égard de l'obtention des statistiques 2009-2019 causés par la grêle dans la production Pommes assurée au Programme d'assurance récolte, soit le nombre d'avis de dommages reçu pour cause de grêle, le nombre de dossiers indemnisés, le nombre d'unité indemnisée (unité-arbre) et les montants d'indemnités versées.

Eu égard à ce qui précède, vous trouverez en annexe un tableau Excel regroupant les informations requises dans le cadre de votre demande.

Enfin, nous tenons à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de la loi sur l'accès, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels


Christine Massé

CM/sg

p. j. (2)

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606, poste 6066
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : christine.masse@fadq.qc.ca